

RAPPORT SCIENTIFIQUE CONCERNANT LE COLLOQUE « VULNÉRABILITÉS »

Le Centre de recherche juridique (CRJ) Pothier de la faculté de droit, d'économie et de gestion d'Orléans a organisé les jeudi 7 et vendredi 8 avril 2016 un colloque sur le thème « Vulnérabilités ».

1. Ce colloque a rassemblé 135 personnes, dont le profil varié (universitaires, magistrats, avocats, huissiers, médecins, agents des administrations sociales) montre que l'angle d'approche du colloque, fondé sur la pluridisciplinarité, était pertinent. Il s'agissait d'aborder à la fois les différentes dimensions de la vulnérabilité, et de les traiter à travers une pluralité de regards scientifiques. Si les différentes situations de vulnérabilités ont été plus particulièrement étudiées sur le plan juridique, que ce soit au regard de l'histoire du droit, du droit privé (interne et international), ou du droit public (interne et européen), le colloque a été ouvert sur deux questionnements philosophiques (*Généalogie de la vulnérabilité, Vulnérabilité et domination*) et la thématique de la vulnérabilité a été également abordée sur les plans éthique, sociologique et économique. En outre, la diversité des approches théoriques a été complétée par des présentations par des praticiens qui se sont révélées particulièrement stimulantes.

2. La richesse des travaux, l'intérêt des débats, doivent conduire à deux séries de retombées :

- En premier lieu, le contenu du colloque va donner lieu à une publication sous l'égide de l'Institut universitaire Varenne, éditée par la LGDJ qui a déjà accueilli plusieurs actes de colloques prestigieux ;

- En second lieu, les échanges auxquels le colloque a donné lieu ont montré la richesse de la thématique et qu'il paraissait opportun de poursuivre la réflexion. En particulier, le recours équilibré à la pluridisciplinarité, qui n'a pas constitué une fin en soi mais qui a nourri la réflexion réciproque des juristes et des non-juristes, justifie la volonté de consolider la recherche sur les vulnérabilités. La direction du CRJ a dans ces conditions proposé que ladite thématique puisse constituer un axe de recherche du laboratoire dans le cadre du prochain contrat. Cette thématique est en effet de nature à mobiliser la quasi-totalité des membres du laboratoire, sous la forme de séminaires, voire sous celle d'un nouveau colloque. Elle peut également conduire à affermir les liens avec la recherche juridique tourangelle, notamment par des collaborations avec le professeur Diane Roman, qui est intervenue au colloque.